



Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Date 24/03/2021	Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
---------------------------	---

Nb conseillers En exercice	8	L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de St Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle Goven, maire.
Présents	6	
Votants	7	

Présents	Goven Isabelle, maire Thomas Éric, 1 ^{er} adjoint Guilmain Estelle, 2 ^{ème} adjointe Et les conseillers : Berhault Antoine, Legigan Christopher, Merel Gildas.
Absents	Duval Arnaud, Lesage Franck
Procurations	Duval Arnaud à Goven Isabelle
Secrétaire	Berhault Antoine
Convocation	19/03/2021

210324_01	Budget communal : Vote du compte administratif et affectation du résultat
------------------	--

Le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget commune. Il s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	214 655,78 €
Recettes	278 219,64 €
Report exercice 2019	0,00 €
Résultat 2020	63 563,86 €

Investissement	
Dépenses	77 361,66 €
Recettes	134 160,57 €
Résultat exercice 2020	56 798,91
Report 2019	74 098,05 €
Résultat 2020	130 896,96 €

Sous la présidence d'Éric Thomas, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, hors la présence de Mme la Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget communal.

Le conseil municipal affecte la totalité du résultat de fonctionnement, soit 63 563,86 € à l'investissement.

210324_02	Budget assainissement : Vote du compte administratif et affectation du résultat
------------------	--

Le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget Assainissement. Il s'établit ainsi :

Exploitation	
Dépenses	10 473,27€
Recettes	19 123,20 €
Report exercice 2019	0,00 €
Résultat 2020	8 649,93 €

Investissement	
Dépenses	47 673,69 €
Recettes	32 367,69 €
Résultat 2020	- 15 306,00 €
Report exercice 2019	69 849,73 €
Résultat de clôture 2020	54 543,73 €

Sous la présidence d'Éric Thomas, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, hors la présence de Mme la Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du Budget Assainissement.

Le conseil municipal affecte la totalité du résultat de fonctionnement, soit 8 649,93 € à l'investissement.

210324_03	Budget Commune : Vote du compte de gestion
------------------	---

Mme la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

210324_04	Budget Assainissement : Vote du compte de gestion
------------------	--

Mme la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

210324_05	Vote des taux d'imposition
------------------	-----------------------------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 4 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le maintien des taux en vigueur.

En ce qui concerne la TFB, afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes ajoutent le taux du département d'Ille et Vilaine, soit 19,90 %, au taux communal.

Taxes	2020
Taxe foncière bâti - TFB	35,80 % Soit 15,90+19,90
Taxe foncière non-bâti - TFNB	45,16 %

210324_06	Vote des subventions
------------------	-----------------------------

Le conseil municipal valide le tableau des subventions suivant, pour l'année 2021 :

Associations	Montant 2020	Montant 2021
<i>Communales</i>		
dBdB	1 600,00 €	1 600,00 €
Comités des fêtes	1 950,00 €	1 200,00 €
ACCA	300,00 €	300,00 €
<i>Extérieures</i>		
Les Ajoncs d'Or	80,00 €	0,00 €
ADMR	627,00 €	627,00 €
ADMR Déplacements solidaires	50,00 €	50,00 €
Brocéliande Volley*	62,50 €	0,00 €
Korrigans Basket*	62,50 €	62,50 €
Eskouadenn Brocéliande	131,00 €	127,00 €
Ehpad Grand Champs	60,00 €	60,00 €
Resto du cœur	40,00 €	60,00 €
Fondation du Patrimoine	50,00 €	50,00 €
Sous -total subventions	5 013,00 €	4 136,50 €
Interval	11 549,00 €	10 283,00 €
Interval 1 animateur en +	700,00 €	700,00 €
CCAS	1 900,00 €	2 000,00 €

* Subvention par adhérent =12,50 €

Adhésions 2021 : Bruded =126,60 € AMF 35 = 180,00 € AMR 35 =120,00 €
 AMR 35 Campagnol = 220,00 € Maison du Patrimoine en Brocéliande = 35,00

Le conseil municipal valide le budget primitif de la commune présenté ci-dessous :

Dépenses		Vote	Recettes		Vote
011 - Charges à caractère général		82 510,00 €	013 - Atténuation de charges		0,00 €
012 - Charges personnel		84 650,00 €	70 - Produits des services et ventes		18 000,00 €
014 - Atténuation de produits		17 000,00 €	73 - Impôts et taxes		149 704,00 €
65 - Autres charges de gestion		55 691,00 €	74 - Dotations et participations		91 087,00 €
66 - Charges financières		4 552,13 €	75 - Autres produits		12 021,00 €
67 - Charges exceptionnelles		0,00 €	76 - Produits financiers		2 302,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires		750,00 €	77 - Produits exceptionnels		0,00 €
023 - Vir. section investissement		22 110,66 €	042 - Opérations d'ordre		
042 - Opérations d'ordre		5 850,21 €			
Fonctionnement		273 114,00 €	Fonctionnement		273 114,00 €
Dépenses		Vote	Recettes		Vote
Opérations d'équipement		403 548,00 €	Subventions d'équipement		175 484,00 €
Emprunts		31 990,13 €	Emprunt		4320,34
Dépenses imprévues			Dotations, fonds divers		24 850,00 €
Sous total		435 538,13 €	Excédent de fonctionnement capitalisé		63 563,86 €
			Immobilisations financières		8 462,10 €
			021 - Virement section fonctionnement		22 110,66 €
040 - Opérations d'ordre			040 - Opérations d'ordre		5 850,21 €
041 - Opérations patrimoniales		114 438,56 €	041 - Opérations patrimoniales		114 438,56 €
			001 - Solde exécution reporté		130 896,96 €
Investissement		549 976,69 €	Investissement		549 976,69 €

Le conseil municipal valide le budget primitif d'assainissement collectif présenté ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Electricité	6061	1 100,00 €			
Fournitures entretien	6063	700,00 €	Redevances	70611	14 000,00 €
Entretien réseau	61523	1 500,00 €			
Curage lagune	61528	1 500,00 €			
Charges de personnel	621	2 500,00 €			
Rémunération CD 35	622	600,00 €			
Charges exceptionnelles	678	1 000,00 €			
Dépenses imprévues	22	100,00 €			
<i>Ecritures d'ordre</i>			<i>Ecritures d'ordre</i>		
Virement Investissement	23	2 282,26 €			
Dotation amortissement	6811	6 493,90 €	Quote-part subventions	777	3 776,16 €
Sous-total		17 776,16 €	Sous-total		17 776,16 €

Investissement

Etudes	203	13 700,00 €	Affectation résultat	1068	8 649,93 €
Travaux Réseaux	2315	66 900,00 €	Emprunt	1641	67 776,07 €
Dépenses imprévues	20	100,00 €	Subv. Agence de l'Eau	131	14 580,00 €
Report 2020		15 306,00 €	<i>Ecritures d'ordre</i>		
<i>Ecritures d'ordre</i>			Intégration Etudes	203	1 271,61 €
Intégration Etudes	2315	1 271,61 €	Virement Fonctionnement	21	2 282,26 €
Subventions Equipements	1391	3 776,16 €	Amortissements	28156	6 493,90 €
Sous-total		101 053,77 €	Sous-total		101 053,77 €

210324_09

Espace-jeunes : avenant au marché Lot 2 VRD Gros Œuvre

Le conseil municipal valide l'avenant au marché de VRD Gros Œuvre, lot 2 attribué à l'entreprise Canevet dans le cadre des travaux de rénovation de l'espace-jeunes.

Objet de l'avenant : Parement en pierre des ouvertures supprimées

* Montant du marché public :	
▪ Montant HT initial	70 515,06 €
▪ Montant Avenant 1 HT	350,10 €
▪ Montant HT	70 865,16 €
▪ Montant TTC (TVA 20 %)	85 038,19 €
 * Montant de l'avenant 2 :	
▪ Montant HT	1 800,95 €
▪ Montant TTC (TVA 20 %)	2 161,14 €
 * Nouveau montant du marché public :	
▪ Montant HT	72 666,11 €
▪ Montant TTC (TVA 20 %)	87 199,33 €

210324_10

Espace-jeunes : avenant au marché Lot 10 Plomberie-Chauffage

Le conseil municipal valide l'avenant au marché de Plomberie-Chauffage, lot 10 attribué à l'entreprise Air V dans le cadre des travaux de rénovation de l'espace-jeunes.

Objet de l'avenant : Alimentation en eau de pluie des WC

* Montant du marché public :	
§ Montant HT initial	11 097,61 €
§ Montant TTC (TVA 20 %)	13 317,13 €
 * Montant de l'avenant 1 :	
§ Montant HT	745,00 €
§ Montant TTC (TVA 20 %)	894,00 €
 * Nouveau montant du marché public :	
§ Montant HT	11 842,61 €
§ Montant TTC (20 %)	14 211,13 €

Le conseil municipal valide l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre suite à l'APD (avant-projet définitif) dans le cadre des travaux de rénovation de l'espace-jeunes.

Objet de l'avenant : Modification de la rémunération suite à l'APD

* Montant du marché initia HT	17 100, 00 €
§ Taux de la TVA	20%
§ Montant HT des travaux APD	198 820,06 €
§ Taux de rémunération	9,50 %
Rémunération attendue	18 887,91 €
* Montant de l'avenant 1 :	
§ Montant HT	1 787,91 €
§ Montant TTC (TVA 20 %)	2 145,49 €
* Nouveau montant du marché public :	
§ Montant HT	18 887,91 €
§ Montant TTC (TVA 20 %)	22 665,49 €

Autres questions abordées

* Communauté de communes de Brocéliande : Appel à manifestation d'intérêt à destination des communes

À travers le programme d'actions « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande » validé par le conseil communautaire du 13 mai 2019, la Communauté de communes de Brocéliande s'est engagée pour préserver la biodiversité avec l'appui de deux acteurs locaux, experts dans le domaine : le CPIE Forêt de Brocéliande (situé à Concoret) et la Station Biologique de Paimpont-Université de Rennes 1.

Dans ce cadre elle propose aux communes qui le souhaitent la réalisation de travaux d'aménagement et/ou d'installation permettant de préserver et de protéger la biodiversité (espèces, milieux, habitats).

Après discussion le conseil a retenu 2 actions possibles sur la commune :

- la restauration d'un talus (ZC 40)

- la restauration d'un milieu pauvre par diversification des habitats avec une variété d'outils, qui soient des milieux propices à la biodiversité (gîtes à chauve-souris, à amphibiens, nichoirs, plantations, murets en pierres etc...) à la Gonelle.

Les aménagements proposés constituent une action de valorisation écologique directe (sur le milieu et ses espèces). En même temps ces actions ont aussi une vocation pédagogique, visible par l'habitant, servant à amplifier la communication et le message sur la préservation de la biodiversité.

Estelle Guilmain est chargée de proposer la candidature de Saint Péran pour ces 2 actions.

Élus	Signature	Élus	Signature
GOVEN Isabelle		LEGIGAN Christopher	
BERHAULT Antoine		LESAGE Franck	Absent
DUVAL Arnaud	Absent	MEREL Gildas	
GUILMAIN Estelle		THOMAS Éric	